

République Française

Département de la Meurthe-et-
Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 5 pouvoirs

Date de convocation
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Acceptation d'un don et vente d'un bien
N° de délibération : 09_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	5	18	0	0	0

Un administré souhaite faire don à la commune de matériels professionnels composés d'un four mixte avec son support, d'un piano de cuisson, ainsi que d'une table en inox, le tout représentant une valeur vénale estimée à 5000 €. La commune s'est chargée d'évaluer la valeur du don par comparaison avec des équipements de même marque, de même année, et en se basant sur les prix du marché.

Ils sont destinés à être utilisés par les associations culturelles qui empruntent le foyer socioculturel, ainsi que par les enfants qui déjeunent à la cantine et qui participent aux ateliers cuisine organisés par l'association Familles Rurales. Le Maire explique que ce don présente un intérêt pour la commune, tant sur le plan éducatif que culturel, et qu'il est conforme aux dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, l'ancien piano de cuisson sera vendu à 400 € à un autre habitant de la commune. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un contrat de vente pour formaliser cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le don d'une valeur vénale de 5000 € et de remercier l'administré pour ce geste
- D'autoriser le Maire à signer un contrat de vente pour l'ancien équipement



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.10 09:49:46 +0200
Ref:6312370-9442807-1-D
Signature numérique
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire